

Couverture maladie universelle complémentaire

En Occitanie, fin 2015, le nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) dépasse pour la première fois le demi-million pour atteindre les 523 000 bénéficiaires. Ce dispositif, qui ne constitue pas un minimum social, vise à permettre l'accès aux soins des personnes aux faibles ressources. En cinq ans, le nombre de bénéficiaires progresse de plus de 100 000 personnes dans la région, soit une croissance relative plus vive qu'en France métropolitaine. Après la Seine-Saint-Denis, les Pyrénées-Orientales, l'Aude et le Gard sont les trois départements métropolitains où la part des bénéficiaires dans la population est maximale.

Fin 2015, 523 000 personnes bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) en Occitanie. Elles représentent 11,5 % des moins de 65 ans. La région se démarque très nettement de la moyenne métropolitaine où le taux de bénéficiaires de la CMU-C s'établit à 9,0 %.

L'Occitanie est la deuxième région de province ayant le plus grand nombre de bénéficiaires de la CMU-C, derrière les Hauts-de-France (647 500 bénéficiaires soit 12,9 % des moins de 65 ans). Ces chiffres traduisent les difficultés économiques et sociales rencontrées par les habitants de la région.

Les disparités territoriales sont importantes en Occitanie, en particulier entre le littoral et le reste de la région. Ainsi, trois départements littoraux de la région figurent dans le quatuor de tête des départements métropolitains pour leur taux élevé de bénéficiaires de la CMU-C : les Pyrénées-Orientales (15,9 %), qui talonnent la Seine-Saint-Denis où le taux de 16,1 % est le plus élevé de métropole, l'Aude et le Gard (14,9 % chacun). Ces départements abritent également une très forte proportion de personnes bénéficiant du RSA socle non majoré.

Dans l'Hérault, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne, la part de bénéficiaires de la CMU complémentaire parmi les personnes âgées de moins de 65 ans (entre 11 et 13 %) est également largement supérieure à la moyenne métropolitaine. À l'inverse, la Lozère et l'Aveyron ont des taux de bénéficiaires inférieurs à 7 %, parmi les plus faibles de France métropolitaine.

Entre 2014 et 2015, le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire a augmenté de 5 % dans la région. Comme au niveau de la métropole, cette hausse est notamment liée à la situation économique dégradée. La hausse avait été encore plus forte entre 2013 et 2014, du fait d'une mesure de revalorisation exceptionnelle du plafond de ressources

Définitions

Couverture maladie universelle (CMU) de base et protection universelle maladie (PUMA)

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la loi sur la couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne, résidant en France de façon stable et régulière et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé, et cela gratuitement et sans condition de ressource. C'est ce que l'on appelle la CMU de base.

Au 1^{er} janvier 2016, la CMU de base est supprimée et la protection universelle maladie (PUMA) entre en application. Elle assure aux personnes qui exercent une activité professionnelle en France ou qui résident en France de façon stable et régulière, la prise en charge des frais de santé en cas de maladie mais aussi de maternité, à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

La CMU complémentaire est une couverture maladie complémentaire, entièrement gratuite, destinée à faciliter l'accès aux soins des personnes disposant de faibles ressources et résidant en France de façon stable et régulière. Elle est renouvelable chaque année, à condition de toujours remplir les conditions de résidence et de ressources.

L'affiliation à la CMU-C permet la prise en charge du ticket modérateur, du forfait journalier en cas d'hospitalisation et la dispense d'avance de frais. Elle permet également la prise en charge de certaines prestations (prothèses dentaires, lunettes...), au-delà des montants remboursables par l'assurance maladie et dans la limite de tarifs fixés par arrêté.

En 2015, le plafond de ressources donnant droit à la CMU-C est de 720 euros par mois pour une personne seule en France métropolitaine (même plafond qu'en 2014).

Les foyers percevant le revenu de solidarité active (RSA) sont automatiquement éligibles à la CMU-C, sans nouvelle étude de leur dossier.

40 Bénéficiaires de la CMU-C en Occitanie

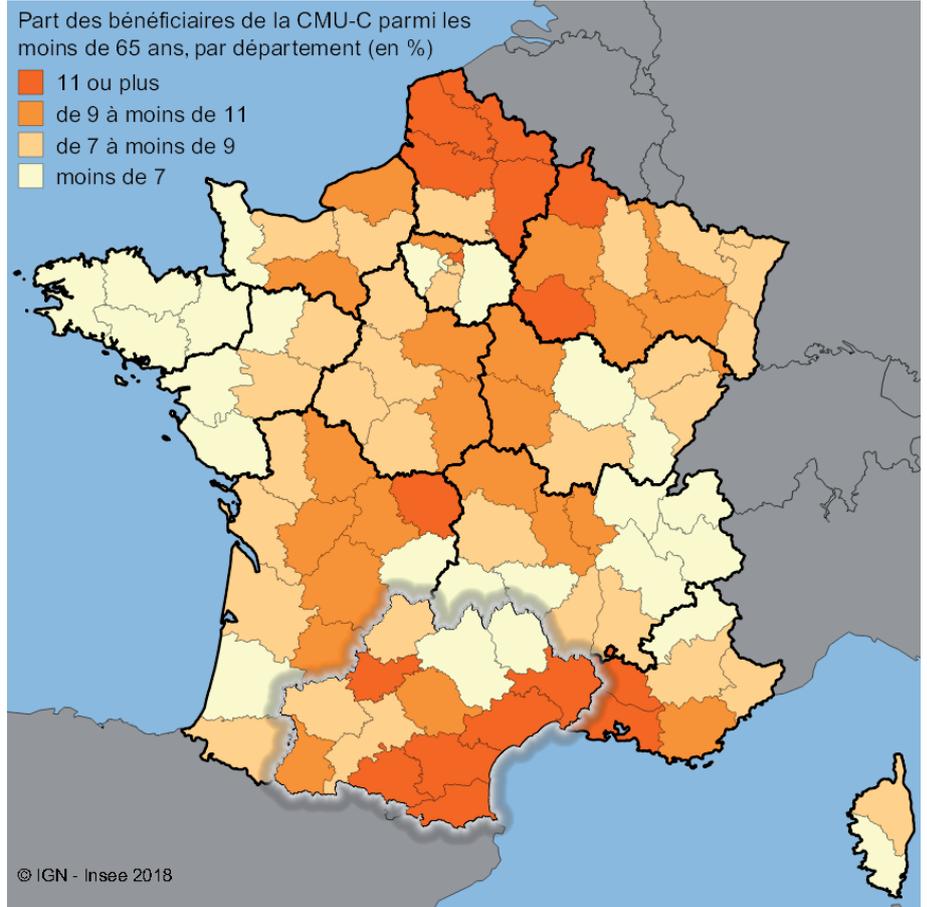
	Bénéficiaires (assurés + ayants-droit)			Part dans la population des moins de 65 ans en 2015 (%)
	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2015	Évolution 2014 - 2015 (%)	
Ariège	13 923	14 516	+ 4,3	12,6
Aude	38 962	41 454	+ 6,4	14,9
Aveyron	11 911	12 809	+ 7,5	6,2
Gard	84 445	87 043	+ 3,1	14,9
Haute-Garonne	93 263	100 423	+ 7,7	8,9
Gers	10 734	11 538	+ 7,5	8,1
Hérault	111 833	117 829	+ 5,4	13,1
Lot	9 241	9 590	+ 3,8	7,6
Lozère	3 529	3 616	+ 2,5	6,2
Hauts-Pyrénées	15 524	15 950	+ 2,7	9,3
Pyrénées-Orientales	54 672	56 633	+ 3,6	15,9
Tarn	28 134	29 173	+ 3,7	9,9
Tarn-et-Garonne	21 770	22 405	+ 2,9	11,1
Occitanie	497 941	522 979	+ 5,0	11,5
France métropolitaine	4 511 759	4 704 414	+ 4,3	9,0

Note : à partir de 2013, le fonds CMU ne publie plus les effectifs en moyenne annuelle mais au 31 décembre de l'année considérée.
Sources : Fonds CMU (CNAMTS, CCMSA, RSI) ; Insee - Estimations localisées de population au 1^{er} janvier 2015

donnant plus largement accès à la CMU-C intervenue au 1^{er} juillet 2013.

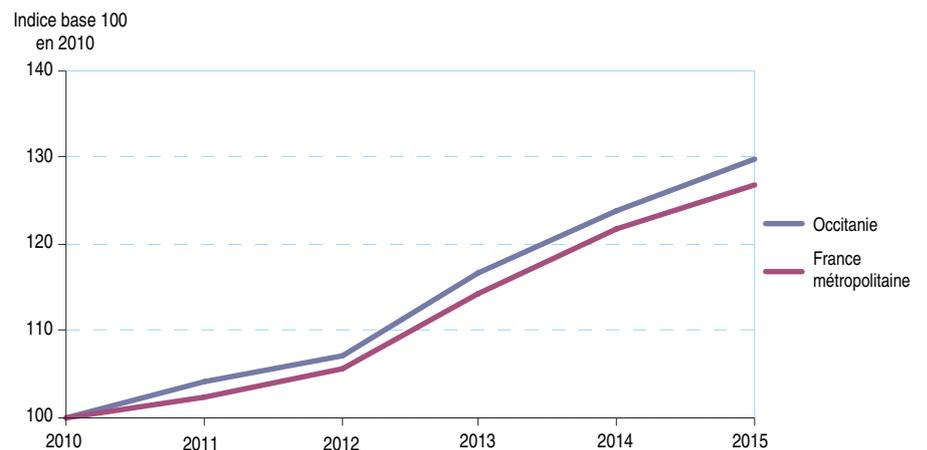
Dans chacun des 13 départements d'Occitanie, l'augmentation du nombre de bénéficiaires est conséquente. C'est le cas en particulier dans les deux départements à forte croissance démographique, la Haute-Garonne (+ 7,7 %) et l'Hérault (+ 5,4 %), mais aussi dans les départements ruraux de l'Aveyron, du Gers (+ 7,5 % chacun) et dans le département de l'Aude (+ 6,4 %). ■

41 Bénéficiaires de la CMU-C par département en France métropolitaine en 2015



Sources : Fonds CMU (Cnamts, CCMSA, RSI) ; Insee

42 Évolution des bénéficiaires de la CMU-C entre 2010 et 2015 en Occitanie et en France métropolitaine (base 100 en 2010)



Sources : Fonds CMU (Cnamts, CCMSA, RSI) ; Insee